



# Comité Social d'Administration Ministériel Budgétaire du 10 octobre 2024 COMPTE-RENDU

Paris, le 11 octobre 2024

L'UNSA était représentée par Émilie Cerisier, Jérôme Chaur et Martine Harnichard.

## CSAM du 10 octobre 2024 : le ministère se satisfait d'un schéma d'emploi neutre, l'UNSA alerte.....

En préambule, le Directeur de Cabinet a excusé Mme la Ministre qui était en conseil des ministres. Il a tenu à redire la volonté de Mme la Ministre de conserver l'attractivité du ministère.

Dans un premier temps, les organisations syndicales ont lu une motion pour alerter sur les montants alloués à l'action sociale du ministère (ASMA), que vous trouverez ci-dessous.

L'UNSA, dans sa déclaration liminaire (en fin de compte-rendu) est intervenue sur les moyens humains et budgétaires nécessaires à l'accomplissement des missions et aux effets d'annonce de nos ministres dont la répercussion pour nos agents peut être catastrophique.

### Les priorités du ministère sont données à :

- La mise en œuvre d'un nouveau système d'assurances pour perte de récolte
- La poursuite du renforcement des contrôles en matière de sécurité sanitaire des aliments
- L'innovation et la formation des jeunes de l'enseignement agricole
- Le maintien de l'ambition en termes de planification écologique (diminution des pesticides, renouvellement forestier...)

### Budget 2025 :

L'administration précise que les crédits alloués en 2025 permettent la poursuite de la dynamique des années précédentes, avec une baisse par rapport à 2024 mais un budget supérieur à 2022 et 2023.

Le directeur de cabinet estime que les moyens d'actions sont conservés.



Pour les effectifs : ils sont maintenus par rapport à 2024, en particulier les services déconcentrés qui œuvrent aux paiements des aides vers la profession agricole.

Le plafond d'emploi est augmenté pour l'ASP pour permettre la pérennisation d'emplois non permanents.

Le seul bémol concerne l'ONF qui, dans la stricte application de son Contrat d'Objectif et de Performance, prévoit une baisse, mais la ministre défendra une stabilisation du schéma d'emploi auprès des instances parlementaires.

L'UNSA a alerté dans sa déclaration liminaire de la nécessité de donner les moyens nécessaires aux missions. Si le ministère se réjouit de crédits en baisse par rapport à 2024, nous nous en inquiétons, étant donné les problématiques budgétaires rencontrées dès le second semestre 2024.

Les services sont en tension et l'annonce d'un maintien des effectifs ne nous donne pas d'espoir quant au souffle qui pourrait être apporté à nos collègues dans ces services.

### **Adaptation des moyens d'exercice des missions du ministère :**

De nombreuses réorganisations importantes ont été mises en œuvre ces dernières années : mutualisation des fonctions support en services déconcentrés et création des centres de gestion financière, transfert d'une partie du FEADER aux régions, police sanitaire unique, déconcentration du pilotage du budget et des effectifs.

Il n'est pas prévu de modification des organisations existantes mais une réflexion sera menée pour une refonte des outils de suivi et de pilotage des moyens associés aux missions pour redonner du sens aux actions sur le terrain. Dans le cadre de la simplification, des missions sont menées pour être plus efficaces et simplifier les normes, procédures et pratiques administratives.

L'objectif de Mme la Ministre est de faciliter l'activité de la profession agricole et des agents.

### **Les défis du ministère sont l'attractivité et la fidélisation des agents :**

Elles passent par des mesures salariales : 12 000 fonctionnaires verront leur IFSE revalorisée en 2025, en retard par rapport aux annonces en 2024 (20 millions d'euros prévus sur 2025).

Concernant la gestion de crise, l'indemnité de gestion de crise sera versée pour la première fois aux agents des SEA en octobre 2024 et ce système sera désormais pérenne.

Tension de recrutement sur les abattoirs : les remplacements en abattoir seront indemnisés grâce à un nouveau vecteur indemnitaire dont la création est prévue en 2025.

La Protection Sociale Complémentaire (PSC) sera mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2025. C'est selon le ministère une avancée sociale collective dont le budget est de 17 millions d'euros.

L'UNSA a déjà informé de ce qu'elle pensait de l'avancée sociale de la PSC vis-à-vis des familles. Elle continuera à se battre pour que le terme d'avancée sociale s'applique à tous les agents.

Pour répondre aux déclarations des organisations syndicales, le directeur de cabinet a déclaré que sur les emplois dans les écoles vétérinaires, le ministère a espoir de les gagner dans les débats parlementaires.

Pour la Loi d'Orientation Agricole, elle sera de nouveau débattue en janvier 2025 au Sénat. Lorsqu'elle sera votée, les moyens seront développés dans les prochaines lois de finances.

Pour l'ONF, une mission est confiée au CGAAER pour évaluer le COP en cours et faire des propositions pour le prochain.

Pour les lycées agricoles, la démographie des élèves baisse alors que le nombre d'élèves en lycée agricole augmente. C'est un signe positif. Les métiers du monde agricole attirent la jeunesse. Hélas, il y a une baisse des projets pour choisir le métier d'agriculteur. Leur aspiration est à une meilleure vie personnelle par rapport à leurs parents.

Sur le thème de la simplification, il y a un problème de compréhension et d'explication auprès de la profession du qui fait quoi (ex : contrôle PAC et contrôle d'un technicien agricole). Il convient de lever les ambiguïtés pour que les contrôles soient mieux acceptés.

Le directeur du cabinet a terminé son intervention en insistant sur le rôle du ministère dans la protection des agents.



## Déclaration liminaire CSA M Budgétaire

Paris, le 10 octobre 2024

Monsieur le Directeur de Cabinet,  
Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Nous voici réunis en fin de journée pour la présentation du budget du ministère en charge de l'agriculture.

L'UNSA s'étonne que Madame la Ministre ne soit pas là pour le présenter comme c'est de tradition au sein de ce ministère. C'est un indicateur plutôt négatif pour poser les bases d'un dialogue social constructif. De plus, pour un ministère qui a engagé une négociation sur la QVCT, envoyer un mail tardivement pour signaler un changement d'horaire, ce n'est pas très raisonnable, qui plus est pour dire que Madame la Ministre sera absente !

Au vu des annonces faites dans les médias ces jours précédents, l'UNSA rappelle que pour avoir un service public de qualité le ministère a besoin d'argent et d'agents.

Aujourd'hui les services sont au minimum en matière d'effectifs et beaucoup d'agents sont au bord de la rupture.

Nous invitons Madame la Ministre à être prudente sur les futures promesses qu'elle fera à la profession agricole lors de crises. Les promesses font plaisir sur le moment mais si les équipes ne sont plus en capacité de faire, le coût en terme d'image de l'action politique se fait sentir sur des années.

Nous dépendons de vous pour les effectifs et moyens mais Mme la Ministre et vous, M le Directeur de cabinet, dépendez de nous pour être crédibles en matière de politique agricole !

En cette journée nationale sur la santé mentale, qui est une des grandes causes du Gouvernement BARNIER, Monsieur le Directeur de Cabinet, l'UNSA vous alerte sur le nombre croissant des RPS au sein de notre ministère et sur la charge mentale grandissante dans les services.

Les services ont besoin de moyens pour fonctionner : pour l'achat des équipements de protection, pour les remboursements de frais inhérents aux métiers et notamment aux formations nécessaires au maintien des compétences des agents qui permettront des actions et des réponses efficaces de l'action de l'Etat.

Au premier janvier 2024, il était prévu une revalorisation de l'IFSE, mais à ce jour rien n'a été fait faute de moyens financiers, c'est inadmissible. Cette revalorisation est prévue dans les textes et devait permettre une remise à niveau des différents corps.

Monsieur le Directeur de Cabinet, pour avoir des services publics de qualité et permettre aux agents de l'Etat de mener à bien leurs missions de service public et garantir une qualité sanitaire, alimentaire nationale, il est indispensable que les agents qui y travaillent méritent toutes les attentions qui leur sont dues.

Je vous remercie de votre attention.

## **Motion du CA de l'ASMA**

Le CA de l'ASMA nationale réuni les 2 et 3 octobre 2024 décide d'interpeller solennellement l'administration de notre ministère au sujet du prochain budget de l'ASMA.

Ce budget sera certainement une nouvelle fois en déséquilibre.

L'ASMA après avoir ponctionné pendant plusieurs années son fonds de roulement pour mettre en place les activités correspondant aux besoins sociaux des agent-es en activité et en retraite de notre ministère, ne peut plus aujourd'hui assumer l'ensemble de sa mission sans risquer de mettre en péril l'avenir de l'association.

Le développement de ses prestations, l'augmentation des demandes et des besoins des ayants droit, l'aggravation de la situation sociale de notre pays et surtout l'inflation permanente depuis de nombreuses années font que la subvention attribuée à l'ASMA est devenue totalement insuffisante.

Le risque majeur engendré par cette situation est que nous ne pourrions plus mettre en œuvre la totalité de nos activités et risque de nous entraîner dans une logique d'austérité dans la gestion de nos activités et aides mises en place par l'ASMA. Ce que nous refusons collectivement.

Les conséquences seront que de nombreux-euses agent-es ne pourront plus partir en vacances, bénéficier d'aides ou participer aux activités qui seront encore proposées.

L'administration porte et portera seule la responsabilité de cette situation.

En refusant depuis plus de 15 ans de revaloriser la subvention attribuée à l'association, sans même tenir compte de la hauteur de l'inflation, l'administration nous amène dans une impasse.

Pour toutes ces raisons le CA de l'ASMA demande solennellement que l'administration revalorise au minimum la subvention à la hauteur de ce qui a été perdu, soit au moins de 20%.

En attendant d'ouvrir de réelles négociations dans le cadre du CSAM pour avancer sur les critères et sur la consolidation d'un budget attribué à l'ASMA de manière pérenne en tenant compte de la réalité des besoins de nos agent-es et de nos retraité-es, dans le cadre de notre revendication de 3% de la masse salariale réaffirmée depuis 40 ans à chaque assemblée générale de l'ASMA.